Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_247-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 novembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant)* ; DOYEN Virginie ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; PAGNY Gilles ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à CHAPPÉ Fanny ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE VAILLANT Gilbert ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :		**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	64	
Procurations	07	
Votants	**71**	
Absents	17	

Date d'envoi de la convocation : mercredi 19 novembre 2025
Secrétaire de séance Gilbert LE BLEVENNEC

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_247-DE

Délibération

DEL2025-11-247 **GENS DU VOYAGE : TARIFICATION POUR LA LOCATION DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS POUR LES GENS DU VOYAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu la circulaire UHC/IUH1/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et plus particulièrement son article 149 ;

Vu l'arrêté n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage des Côtes d'Armor 2019-2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération dispose de la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage et des terrains familiaux » ;

Considérant que les Terrains Familiaux Locatifs de Guingamp-Paimpol Agglomération situés au 2, Douar An Outrach à Saint-Agathon, sont en cours de construction et que les travaux devraient être achevés courant avril 2026 ;

Considérant que leur statut d'occupation sera de type locatif s'appuyant sur la signature d'un bail conforme au modèle établi par arrêté du ministre chargé du logement, pour une durée ne pouvant être inférieure à 3 ans ;

Considérant qu'il convient de valider un montant du loyer mensuel de 250 €, ce tarif prenant en compte les tarifs appliqués pour leurs Terrains Familiaux Locatifs par les collectivités de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de Plérin et de Dinan, ainsi que le fait que les locataires pourront prétendre aux aides eu logement ;

Considérant que le loyer sera revalorisé chaque année au 1er janvier en fonction du dernier indice de référence des loyers publié par l'INSEE, que les charges seront à la charge du locataire, et qu'il sera demandé un dépôt de garantie qui sera d'un montant équivalent à un mois de loyer ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité avec 01 abstention (Rémy GUILLOU) et 70 vote pour, :

- Valide le montant fixé à 250 € par mois du loyer des Terrains Familiaux Locatifs situés 2, Douar An Outrach 22200 Saint-Agathon ;
- Valide la revalorisation annuelle du loyer, chaque année au 1er janvier en fonction du dernier indice de référence des loyers publié par l'INSEE ;

Délibération

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_247-DE

- Valide le montant du dépôt de garantie, qui sera équivalent au montant d'un mois de loyer ;
- Donne pouvoir au Président ou à son représentant de signer toutes pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Gilbert LE BLEVENNEC